



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du : **Mardi 24 septembre 2024**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

- **Régional 1**

Poule A

28255224 – EDHEC 1 / BRETONS DE PARIS 2 du 22/03/2025

Suite à un problème d'occupation de terrain au stade de la Plaine (doublon avec le club de l'ES 16), la Commission fixe ce match à 19h.

Copie de la décision à la DJS de la Mairie de Paris.

- **Régional 2**

612553 EM LEBLANC FC

La Commission prend note de l'inversion d'heure de match de l'équipe 1 et 2

Nouveaux horaires :

Horaire match équipe B : 13 H

Horaire match équipe A : 15 H

Poule A**28255342 FOOT 130 - ORANGE ISSY 3 du 28/09/24**

Courriel de la Mairie de Paris.

Ce match aura lieu sur le stade Suzanne Lenglen 1 à 13h.

Poule B**28435903 – AEROPORT DE PARIS 1 / EXPOGRAPH VANVES TROPICAL 1 du 28/09/2024**

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'inversion d'AEROPORT DE PARIS en raison de l'indisponibilité de ses installations, refusée par EXPOGRAPH VANVES TROPICAL,

Pris connaissance du nombre de licences à ce jour par le club de d'AEROPORT DE PARIS,

Considérant qu'AEROPORT DE PARIS, bien que mettant en avant la problématique de disponibilité des installations sportives, n'est pas en mesure de disputer cette rencontre du fait d'un nombre de licences enregistrées insuffisant,

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à la demande d'inversion et donne match perdu par pénalité à AEROPORT DE PARIS (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à EXPOGRAPH VANVES TROPICAL 1 (3 points : 0 but).

Poule D**28255889 HOPTAL R. POINCARE 2 / ESPOIRS 19 du 21/09/2024**

Lecture du rapport de l'arbitre. Forfait non avisé d'ESPOIR 19.

HOPITAL R POINCARE : 3 points ; 5 buts ;

ESPOIRS 19 : - 1 point : 0 but.

28255840 – ESPOIRS 19 / VITRY CA du 28/09/2024

La Commission,

Pris connaissance du nombre de licences à ce jour par le club d'ESPOIRS 19,

Considérant qu'ESPOIRS 19 n'est pas en mesure de disputer cette rencontre du fait d'un nombre de licences enregistrées insuffisant (0 licence joueur),

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à ESPOIRS 19 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à VITRY C.A. 1 (3 points : 0 but).

560302 ESPOIRS 19

La commission demande au club s'il fait un forfait général.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN**Poule A****601883 BOURSE PARIS AS**

Courriel de BOURSE AS informant de son Forfait Général. Pris note.

Poule B**28257728 – STERIA / C.A. SPORTS 1 du 28/09/2024**

Ce match est inversé et aura lieu à 9h30 au parc du Tremblay n°6 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

28257730 AS SALARIES / PWC du 28/09/2024

La Commission prend note que le terrain du club AS SALARIES est occupé le jour du match. Une inversion est possible sur le terrain de PWC.

La Commission prend note que ni SALARIES ni PWC seront en mesure de recevoir un match ce samedi.

Le match est donc reporté à une date ultérieure.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

Reprise de dossier.

La Commission prend note du forfait général de BOURSE AS ; cette équipe ne participera pas à la Coupe Nationale Foot Entreprise ce qui libère une place.

Par conséquent, la Commission annule sa décision du 17/09/2024 concernant l'ajout d'un match de cadrage supplémentaire.

Le match HOPITAL RAYMOND POINCARE – WAYWOUYWEAR est donc annulé.

Étant précisé que ces 2 équipes disputeront le 1^{er} tour de la C.N.F.E. comme prévu lors du tirage initial à savoir :

SCPO 1 / HOPITAL R. POINCARE 1

WAYWOUYWEAR 1 / APSAP VILLE DE PARIS 1

STANDARD FC qui n'avait été pris en compte dans le tirage remplace l'équipe de BOURSE AS ; le match devient :

ACCENTURE / STANDARD FC à jouer le samedi 19/10/2024 **après-midi**.

La Commission demande à ACCENTURE de lui communiquer l'horaire du match pour jouer le samedi après-midi.

-

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – FOOT ENTREPRISE SAM**1^{ER} Tour**

La Commission a procédé au tirage au sort du 1^{er} tour à jouer le 19/10/2024.

Les matches sont disponibles sur le site internet de la Ligue et dans Footclubs.

En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre est automatiquement inversée.

Les rencontres suivantes

- CAN MINES 1 vs APSAP VILLE DE PARIS 1 ou NEW TEAM VINCENNES 1

- COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 vs CHATELET 1 ou CHI POISSY 1

seront générées à l'issue du tour de cadrage de la Coupe Nationale (23/09)

654257 EXPOGRAPH VANVES TROPICAL

La Commission prend note du courriel de ce club concernant la participation de son équipe 2 à la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF.

Suite à la participation de STANDARD 1 à la Coupe Nationale Foot Entreprise, l'équipe d'EXPOGRAPH VANVES TROPICAL 2 la remplace dans le tirage de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL.

Le match devient :

EXPOGRAPH VANVES TROPICAL 2 / EDHEC 1 à jouer le 19/10/2024.